

Nouvelliste valaisan

Journal quotidien

St-Maurice

Téléphone 8

PRIX DES ANNONCES :

Valais et de Bex à Villeneuve	8 cts le mm.	Années reçues par PUBLICITAS
Suisse	10 »	S. A. Sion, Montreux, Lausanne et
Etranger	14 »	succursales, ainsi qu'au Bureau du
Réclames	20 »	Nouvelliste, St-Maurice. Téléphone 8
Mortuaires	16 »	Compte de chèques post. Il c 274

PRIX DES ABONNEMENTS :

SUISSE	Un an 6 mois 3 mois	ETRANGER	Un an 6 mois 3 mois
Sans Bulletin	12.— 7.— 4.—	Chaque num.	31.— 16.— 8.50
Avec Bulletin	16.— 9.— 5.—	Par 2 num.	20.— 10.50 5.75
Compte de chèques postaux Il c 274		Avec Bulletin officiel, tarif spécial	

LE MANDAT

C'est très drôle : les deux Chambres, Conseil national et Conseil des Etats, se sont occupés, dans la même séance du mandat de député.

Nous ne savons, à distance, si les représentants de la nation étaient gênés par des questions qui, *volens nolens*, présentaient un caractère personnel. La fleur de la fierté devait tout de même courber la tête.

Commençons par le Conseil des Etats pour faire plaisir aux mânes de ce gentilhomme et de ce lettré que fut M. le baron de Montenach qui se plaignait ici même, dans le *Nouvelliste*, de la prépondérance que l'on donnait au Conseil national sur la Chambre haute dont il était l'ornement par la distinction et le talent.

M. le conseiller fédéral Musy a accepté pour étudier la motion Tschudy qui tend à prolonger d'un an la période législative.

Personne n'aurait saisi un refus de prendre en considération une proposition de ce genre.

S'il y a une chose bête au monde, c'est bien cette limitation à trois ans du mandat de député au Conseil national. Le chiffre ne correspond à rien, si ce n'est au triangle, mais nous nous refusons à croire que la franc-maçonnerie, qui est déjà chargée de tant d'autres méfaits, ait voulu mettre son sceau sur la plus importante institution constitutionnelle.

A nos yeux, certes, la fonction ne fait pas l'homme, mais, en admettant un instant cette hypothèse, comment voulez-vous qu'un homme politique, si méritant qu'il soit, puisse donner toute sa mesure avec un mandat politique de trois ans ?

Il perd la première année à s'orienter et la dernière en inquiétudes sur sa réélection, de sorte qu'il ne lui reste que deux ou trois sessions pour s'appliquer à un travail sérieux.

M. le conseiller fédéral Musy a souligné tout cela avec une finesse d'ironie qui suait la latinité par tous les pores :

« Le travail parlementaire est intense ; les questions à traiter sont nombreuses et exigent du député une certaine compétence et une certaine accoutumance... Chaque renouvellement signifie l'entrée au parlement d'une quarantaine de députés ; la continuité du travail en souffre. Se plaçant au point de vue du ministre des finances, l'orateur n'aurait d'ailleurs qu'à se féliciter de la révision, car on dit que la dernière année de législature est particulièrement coûteuse pour l'Etat, à cause des promesses qu'on fait en vue des élections. Les adversaires de la motion se réclament de la liberté de vote du peuple. M. Musy ne croit pas que la prolongation du mandat parlementaire porte atteinte à cette liberté. La lassitude et le désintéressement de la chose publique provoqués par des élections et des votations trop fréquentes sont plus dangereux qu'une réforme qui permet de fixer ces élections à des intervalles moins rapprochés ».

Bref, la prolongation du mandat est dans le sac, comme on dit vulgairement. De nouvelles discussions se broderont autour de l'idée qui fera son petit bout de chemin. Nous sommes convaincu que le parlementarisme, si discrédité, aura tout à gagner à cette réforme.

Nous serons moins optimiste sur la motion Guntli et le postulat Klöti qui, tous deux, tendent à restreindre le nombre des conseillers nationaux, et qui ont un vague souvenir de revenants.

Il y a un certain nombre d'années, que nous n'osons même plus compter sur les doigts, MM. Hochstrasser et Fonjallaz ont également proposé, comme chiffre de base, la population de nationalité suisse. Ce fut un enterrement de première classe.

D'après les calculs du secrétariat du parti radical, le *Conseil national compterait 157 membres (au lieu de 198), si l'on portait à 25,000 le chiffre de base de la population totale ; à savoir 48 radicaux (actuellement 58) ; 37 conservateurs-catholiques (46) ; 5 membres du centre-libéral (6) ; 26 agrariens (31) ; 2 membres du groupe de politique sociale (3) ; 37 socialistes (50) ; un communiste (2) et un sans parti (2).*

Si l'on prenait pour base la population de nationalité suisse, le Conseil national tomberait à 173 membres ; les radicaux verraient leurs effectifs réduits de 58 à 52 ; les conservateurs-catholiques de 46 à 41 ; les libéraux, de 6 à 5 ; les paysans, de 31 à 29 ; les socialistes, de 50 à 42 ; les communistes, de 2 à 1 ; le groupe de politique sociale maintiendrait ses trois membres.

Nous ne croyons guère aux amputations volontaires en politique.

Ch. Saint-Maurice.

Les Fantômes

Il y a des esprits qui sévissent et authentiquement ailleurs que dans les tables tournantes et le petit jeu niais des spirites. Ainsi, le chalet d'un notaire à R... est en proie aux apparitions les plus fantomatiques.

C'est un fantôme assez comique. On le croirait échappé d'un film sonore à l'ancienne manière. Et, tout comme une image cinématographique, il semble n'avoir qu'une réalité photographique et insaisissable.

Mais ce qui est bien palpable, ce sont les objets qu'il envoie à M. le notaire, qui n'en a que faire, briques, bouteilles vides, hélas ! et autres choses incommensurables et inutilisables dont, par les fenêtres ouvertes ou entrebaillées, il arrose, si l'on peut dire, ses parquets et ses tapis d'Orient.

On l'a vu, il était masqué. Il fuit à travers baies et buissons comme le vent lui-même. Place-t-on des gardes ? Il ne vient pas. Agence-t-on d'ingénieuses petites sonneries d'avertissement ? Les sonneries obéissent et se taisent. On ne sait comment il traverse portes et volets pour pénétrer de nuit dans l'habitation notariale.

Toutes les enquêtes n'ont abouti à aucune découverte importante. Il laisse des écrits à l'envers, savoir que l'on ne lit que renversés dans une glace.

Ils sont rédigés en flamand et on lit que le fantôme nourrit des sentiments très tendres pour la cuisinière, laquelle est, du reste, la femme la plus sage du monde.

Il semble bien aussi qu'il soit en communication télépathique avec tout ce qui se passe dans la maison.

Au bref, c'est une histoire qui trouble tout le pays. Les uns en font des gorges chaudes, ce qui est sans doute bon contre les rhumes, par le temps qu'il fait, mais au nombre desquels on ne rangera, certes, pas le notaire et sa famille. Les autres n'en dorment plus que d'un œil et sur une oreille.

Le garde-champêtre, de surveillance, est fourbu. Les autorités locales en restent tout éberlués. La gendarmerie est sur les dents, ce qui est une position très difficile même pour un gendarme. Le parquet a fait une descente, pas celui du notaire, mais celui du palais de justice. On assure qu'il est remonté sans résultat appréciable.

On attend l'homme de justice génial, le détective irrésistible qui mette fin à ce film

cauchemaresque, l'homme d'esprit qui dame le pion spirituellement enfin à ce trop fantaisiste esprit.

F.

Eloge de la Suisse

M. Daudet est venu à Genève et à Lausanne donner des conférences sur Clémentine qui ont été très courues et très discutées.

Notre pays l'enchantait pour toutes sortes de raisons :

« On ne saurait comprendre d'emblée et en passant un peuple aussi complexe et un à la fois que ce peuple suisse réparti en cantons divers, fédéré, — Montaigne eût dit « fagoté », — de diverses coutumes et libertés, jaloux de son indépendance et que l'afflux étranger n'entame pas. Dans nombre de pays d'Europe, on est maintenant tracassé — à l'image des Etats-Unis d'Amérique — et encombré de prohibitions assommantes, de défenses, de « verboten » ridicules, d'interdits de toute sorte qui rendent la vie maussade au nom de préceptes imbécilles, tyranniques ou erronées. Rien de tel à Genève, à Lausanne, à Neuchâtel. Ces villes sont d'une propreté méticuleuse : on n'y rencontre pas de pochards, ni d'ivrognes ; mais on y circule librement ; on y boit et on y mange librement ; la rue est gaie ; les amoureux s'embrassent dans les squares nombreux, remplis de grands et beaux arbres de mine heureuse et fière ; les enfants jouent sur les pelouses d'où aucun garde rébarbatif ne vient les chasser. L'étranger abonde, mais il n'est pas envahisseur comme sur notre Côte d'Azur. La race est saine et familiale. Il suffit de voir la tenue des enfants et leurs mines réjouies pour s'en rendre compte.

Mais la force principale de ce beau pays me paraît être l'enseignement, à tous ses niveaux. Ville de Faculté et d'études très poussées, dans le sens de la culture générale comme dans le sens technique et commercial et dans celui des professions libérales, Neuchâtel est, à ce point de vue, saisissant. Tous ces étudiants ont belle allure et font plaisir à voir sur cette délicieuse promenade ombragée au bord du lac, qui est, par les beaux jours, une féerie de bleu et de vert. Les jeunes filles apprennent leurs leçons en plein air et par groupes, puis courent aux canots et manient l'aviron avec un entrain tout sportif. Mais le sport n'est pas aux dépens de la connaissance facilitée, en Suisse comme nulle part ailleurs.

« La Suisse n'est pas du tout une hôtellerie — encore que celle-ci y soit excellente et fort raisonnable — comme on le dit trop couramment. Elle est une vaste école, s'efforçant ainsi, selon la formule immortelle de Le Play, d'arracher à la barbarie naturelle les générations montantes. Les Suisses savent le mérite de l'effort intellectuel et moral, comme de l'effort physique et ils ont le travail en honneur.

Enfin — mais ceci va paraître futile à M. de Keyserling — ils cultivent admirablement la vigne et ils aiment l'ail, tout au moins dans la région romande. Nous avons vu avec joie mes compagnons et moi, un chef d'un grand hôtel « envoyer » un magnifique poisson avec un « aïoli » de grand style. Quatre jeunes Anglaises, jolies, rieuses, accompagnées d'une respectable bonne maman, se régalaient de cette crème latine qu'elles prenaient évidemment pour une mayonnaise un peu corsée et qui, servie à Nice, les aurait fait retenir d'horreur... »

LES ÉVÉNEMENTS

La situation

A la recherche d'un ministre

L'appel de Charles II à M. Manu semblait avoir résolu la crise ministérielle et donné au pays un gouvernement stable.

Or, voici que le chef paysan se refuse et décline l'honneur qui lui est fait.

Il s'agit donc de trouver un autre ministre et la question se pose, s'il est préférable de former un cabinet de concentration ou s'appuyer sur un parti fort,

comme l'est le parti national paysan, en assurant au cabinet une grande homogénéité.

Les difficultés commencent donc pour le nouveau roi, malgré son désir de réconcilier les partis, l'antique querelle qui les divise ne s'éteint pas facilement.

On parle, pour résoudre le délicat problème, du général Titulesco, ministre de Roumanie à Londres, qui n'a pas été mêlé aux luttes de partis et dont l'influence serait considérable.

Charles II a notifié au corps diplomatique son accession au trône et l'annulation de l'acte du 4 janvier 1926. Les puissances en prendront acte et Carol sera reconnu comme souverain de Roumanie.

Une nouvelle lancée par certains journaux, ne manque pas de cocasserie ; c'est celle laissant supposer une union entre la Roumanie et la Hongrie, sous le sceptre de Carol.

Pour qui connaît l'amitié ? ! qui unit ces deux peuples, cette bizarrerie ne manquera pas de l'amuser. Un tel projet ne plairait d'ailleurs ni aux uns ni aux autres.

Les Roumains regarderaient d'un œil craintif une union, qui risquerait bien d'assurer la prédominance de la civilisation hongroise, sur la Roumanie et comment supposer que la légendaire fidélité hongroise à sa religion et à ses rois, qui sauva l'Europe de l'Islamisme et a derrière elle, des siècles de grandeur, puisse s'accommoder d'une dynastie qui a renié sa foi. On sait que le roi Carol appartenait à la branche catholique des Hohenzollern.

Cet essai de sondage n'indique-t-il pas cependant la tendance nouvelle qui se manifeste de rapprocher les peuples de la péninsule balkanique, dont l'intérêt évident serait de constituer une sorte de Confédération d'Etats indépendants qui aurait tant d'intérêts communs à défendre.

Le déchéquètement de la monarchie danubienne n'a mis que mieux en évidence l'erreur commise après la guerre et insensiblement, par la force même des choses, on assiste à un regroupement des différents Etats, qui ont besoin les uns des autres, à des alliances et des accords qui redonnent aux Balkans ce caractère de Confédération et s'approprient à réaliser le rêve de la victime de Sérajévo, l'archiduc François-Ferdinand, dont les généreux projets mis en application, eussent évité bien des erreurs et bien des haines.

La souscription de l'emprunt

Les modalités d'émission de l'emprunt Young ont enfin été arrêtées. Depuis des semaines, les délégués des Etats discutaient avec les banquiers afin d'arriver à un accord qui satisfait les uns et les autres.

C'est maintenant chose faite. Les accords ont été signés et la part de souscription des divers pays fixée d'une manière définitive.

Ces parts sont les suivantes : Allemagne, 36 millions de marks ; Angleterre, 12 millions de livres sterling ; Etats-Unis, 98,250,000 dollars ; Belgique, 35 millions de Belgas ; France, 2 milliards 515 millions de francs ; Hollande, 73 millions de florins ; Italie 110 millions de lires ; Suède, 110 millions de couronnes et Suisse, 92 millions de francs.

L'émission sera effectuée cette semaine sur les neuf marchés intéressés. Le prix de l'émission sera de 90 %, sauf pour la France, où en raison de l'absence de l'impôt sur le titre, le prix sera d'environ 98 %.

Cet emprunt est dénommé officiellement : emprunt international du gouvernement allemand 5 1/2 % 1930, et permettra à ce pays de faire face à ses obligations. Le règlement de la paix est ainsi consacré par un acte bilatéral solennel, dont la haute portée morale est un gage de loyale exécution.

Les événements d'Autriche

Une restauration se préparerait-elle en Autriche ? C'est la question que l'on peut se poser, ensuite de certaines manifestations, qui ne manquent pas d'intérêt,

sans vouloir toutefois leur accorder une importance exagérée. Il appartient à l'Autriche de décider la forme de gouvernement qu'elle désire ; il n'existe point de critère pour tous, et tel régime, bon dans un pays ne vaudra rien dans un autre. Dans le cas qui nous occupe, un point important serait acquis, si l'on connaissait exactement le programme politique des Heimwehren. Ces organisations visent-elles à créer en Autriche une sorte de fascisme, une dictature à la mode italienne ; mais un tel régime ne pourrait être que provisoire. Songent-elles à l'instauration d'une république conservatrice ; mais celle-ci existe déjà ; veulent-elles amener l'Autriche vers une restauration des Habsbourg, c'est le secret des dieux.

Mais nous avons signalé le fait que l'assemblée des monarchistes autrichiens avait décidé de soutenir le mouvement des Heimwehren.

D'autre part, pour la première fois depuis la guerre, la crypte de l'Eglise des capucins s'est ouverte pour livrer passage à la dépouille mortelle d'un archiduc ; Rénier-Charles. Les ministres de France et d'Espagne, l'ancien chancelier, Mgr Seipel et nombre de personnalités officielles ont assisté à la cérémonie.

Enfin, un comité composé de personnes appartenant à toutes les classes de la société, lance un appel, en vue de la célébration du centenaire de la naissance de feu l'empereur François-Joseph. Cet appel énumère les progrès immenses accomplis sous son règne en Autriche ; le développement de l'instruction publique, des arts et des sciences ; la naissance des libertés politiques ; les réformes en faveur de l'ouvrier, etc...

A l'occasion de ce centenaire, un office solennel sera célébré à la cathédrale St-Etienne, par le cardinal-archevêque de Vienne.

Quelle chose a changé depuis la guerre dans les pays danubiens. Les peuples, égarés par les sophismes socialistes, se rendent compte de leurs erreurs et un retour aux principes d'ordre et de conservation sociale s'opère de jour en jour. Les vieux préjugés libéraux, les principes dissolvants de la Révolution française qui ont empoisonné le XIX siècle, font place à un renouveau d'autorité, à un sens plus juste des valeurs, au réveil des idées corporatives, seules capables de sauver l'Etat moderne de l'individualisme libéral et de l'étatisme socialiste.

A.

NOUVELLES ÉTRANGÈRES

Un rocher écrase un auto-car

Mercredi soir, un violent orage grondait sur la vallée de la Romanche, que suivait deux autos-cars venant de la Bérarde et rentrant à Grenoble. Ils transportaient chacun neuf voyageurs. Soudain un formidable coup de tonnerre retentit, ébranlant la montagne d'où un énorme bloc de rocher se détacha et vint tomber sur l'arrière du deuxième autocar. Les trois occupants de la dernière travée furent précipités à terre. Deux d'entre eux furent tués sur le coup. Ce sont MM. Erik Jackson, Américain, et Julien Lahouste. La femme de ce dernier est sérieusement blessée. Elle a été transportée d'urgence dans une clinique de Grenoble.

Crime de la superstition

Dans une ferme de Gereca, Vérone, Italie, un paysan, extrêmement superstitieux persuadé qu'il serait guéri s'il tuait un enfant, a assassiné, en lui donnant cinq coups de poignard, son neveu, âgé de cinq ans, qui dormait dans la même chambre que lui. Le cadavre de la petite victime a été découvert par les grands-parents.

P. HUGON - La „Winterthur“
Martigny-Croix - Toutes assurances

Apéritif à base de vieux vin de France. Seuls dépositaires pour le Valais : MÉTRAL FILS & Cie, MARTIGNY. Téléph. 22

Raphaël Quinquina blanc et rouge

NOUVELLES SUISSES

Chambres fédérales

Le projet des assurances sociales est l'œuvre du Conseil fédéral tout entier

Une proposition des catholiques

Le « Nouvelliste » publie au jour le jour les faits saillants du problème des assurances en ce moment en discussion au Conseil national.

L'article 12 est incontestablement un des plus importants du projet, car il fixe les primes.

Celles-ci seront, comme on sait, de 18 et de 12 francs. Le projet prévoit que chaque canton pourra prendre à sa charge le paiement d'un sixième de la prime.

Au nom du groupe catholique, M. Mader, juge cette faculté insuffisante et propose d'aller jusqu'au tiers, afin que les cantons puissent faire un sacrifice en faveur des régions particulièrement pauvres.

C'est l'occasion pour M. Schulthess de prononcer un grand discours sur le problème des assurances. Il a, semble-t-il, été ému par les critiques que quelques journaux ont formulées à l'endroit du projet officiel et il s'efforce d'y répondre dans un exposé qui ne manque point d'une certaine passion. Il est, dit-il, injuste de prétendre que le débat a été étouffé au mois de mars. On a, au contraire, bien fait de le discuter à ce moment-là, car cela a servi puissamment à faire passer le projet sur l'alcool. M. Schulthess nous paraît nourrir quelques illusions à ce sujet.

L'œuvre que nous vous présentons n'est pas la mienne, mais celle du Conseil fédéral tout entier ; elle a été étudiée pendant des années. D'innombrables experts se sont penchés sur elle et l'ont approuvée. Il faut se rappeler qu'un article constitutionnel donne à la Confédération le droit d'introduire les assurances. Elle ne peut remplir cette tâche en élaborant un projet trop décentralisé. Il faut d'abord sur le principe de l'obligation et grouper le peuple dans une vaste communauté. Il est impossible d'introduire des traitements inégaux soit pour différentes régions du pays, soit pour diverses classes sociales, à cause de la question du libre partage. Il est en outre difficile d'établir des primes et des rentes différentes, car une assurance populaire doit se mouvoir dans des limites modestes et revêtir un caractère de simplicité.

Si l'on veut fonder le projet sur le système de la capitalisation, il serait nécessaire d'instituer un office central. On sait que les compagnies privées n'ont pas voulu appliquer le projet, qui comporte trop de risques. A plus forte raison ne peut-on pas demander à des centaines de caisses particulières de s'en charger. Tout autre système que celui prévu par le Conseil fédéral nécessiterait un gros appareil bureaucratique. On n'a pas le droit d'essayer des solutions que les experts condamnent. En outre, en cas de crise économique, le danger de la capitalisation serait plus grand encore. On pourrait être tenté d'employer les sommes accumulées. De plus, si l'on crée deux catégories de primes, toutes les personnes âgées choisiraient les plus élevées et au bout de peu de temps les caisses feraient rapidement faillite. Du reste, c'est une erreur de penser que tout va pour le mieux dans les caisses privées, notamment en matière d'assurance-accidents.

L'œuvre, conclut M. Schulthess, émane d'un esprit fédéral. Jusqu'à présent, on n'a pu lui opposer aucun contre-projet. Si celui dont on parle voit jamais le jour, nous nous engageons à l'examiner

loyalement, mais en attendant, il est injuste de partir en guerre contre celui que nous vous présentons, d'une manière superficielle. Il faut, par un effort de solidarité, joindre nos forces pour le faire passer et ne pas manquer le moment de réaliser une belle œuvre. M. Schulthess, dans une pensée de conciliation, accepte la proposition faite par les catholiques.

Elections au Tribunal fédéral

L'Assemblée fédérale est réunie pour procéder à l'élection d'un juge au Tribunal fédéral en remplacement de M. Oser, décédé.

Bulletin délivrés 184, rentrés 183, blancs 10, valables 173, majorité absolue 87.

Est élu, par 163 voix, M. Andermatt, député de Zoug aux Etats, présenté par les groupes nationaux.

L'élu remercie l'Assemblée de cette marque de confiance ainsi que de l'honneur témoigné à son canton, qui n'a jamais eu jusqu'ici de représentant au Tribunal fédéral.

On procède ensuite à l'élection de deux suppléants au Tribunal fédéral.

Sont élus MM. Baeschlin, de Berne, par 169 voix, et Lanz, de Baden, par 121 voix.

On procède à l'assermentation de M. Andermatt.

Le nouveau juge fédéral, M. Andermatt, est âgé de 59 ans. Il a fait des études de droit à Fribourg, à Berne et à Zurich, a été contrôleur des hypothèques puis directeur de la police zougnoise. Depuis 1913, il est procureur général et député aux Etats.

Gros détournements

La Banque Perret et Cie, de La Chaux-de-Fonds, s'étonnait, l'autre jour, du grand nombre de billets mis en circulation par un industriel chaux-de-fonnier, billets qui portaient tous la signature du directeur d'une importante fabrique de boîtes de montres or. La plupart de ces effets furent escomptés, quand tout à coup la banque en question, ayant examiné de plus près la signature de ces billets, remarqua qu'elle était fautive, mais qu'elle avait été contrefaite d'une façon très habile. Il s'agissait donc de véritables détournements effectués au préjudice de l'établissement bancaire chaux-de-fonnier. Naturellement les derniers effets mis en circulation ne furent pas escomptés. L'industriel coupable comprit alors que sa situation devenait délicate et se présenta de lui-même, ce matin, au bureau du juge d'instruction pour demander si une citation ne lui avait pas été adressée. La plainte avait été déposée juste une heure avant... Après un rapide interrogatoire, le Panquet procéda à la mise en arrestation du faussaire nommé Arnould. On dit que le total des détournements effectués au moyen de faux billets dépasse la somme de 200,000 francs.

Cette affaire venant se greffer sur une situation déjà suffisamment critique, a provoqué un certain émoi dans la métropole horlogère.

Toutefois, les bruits répandus sur quantité d'affaires semblent inexacts ou fortement exagérés.

Les bains mortels

Mercredi après-midi, aux environs de 15 h. 30, un jeune garçon de cuisine, employé au Grand Hôtel de Territet, M. Ernest Amisäger, se baignait près de Chillon quand, en suite d'une congestion probablement, il coula à pic à une dizaine de mètres de la rive. M. Rahm, gardien du château, accompagné de M. S. Pilet, de Veytaux, détacha immédiatement le bateau de police du château et se rendirent à l'endroit où le baigneur avait disparu. Ils plongèrent à plusieurs repri-

ses, mais ne retrouvèrent pas le corps du noyé. Une enquête fut immédiatement ouverte par la police de Villeneuve et par l'office de paix du cercle de Montreux.

Walter Otti, 17 ans, d'Oberwil près de Biren, s'est noyé dans le lac de Morat en s'y baignant. Il avait passé une heure à la plage le matin ; il y retourna vers 16 heures, après avoir bu de la bière. Probablement frappé d'une congestion, il coula à pic, sans un cri, si bien que les nombreuses personnes qui se trouvaient sur la plage ne s'aperçurent de l'accident qu'un peu plus tard, alors que les menaces d'orage avaient chassé les baigneurs et que les vêtements de Otti furent retrouvés dans sa cabine. Des recherches pour retrouver le corps se poursuivirent jusqu'à minuit, à l'aide de projecteurs, et restèrent inutiles ; elles furent reprises à l'aube, le lendemain. On découvrit le corps à une quinzaine de mètres du plongeur.

Foudre et orages

Les orages se succèdent aux orages par ces journées extrêmement chaudes et éclatantes, violents, vers le soir.

Dans la région de Kaufdorf, Berne, tous les travaux de déblaiement et de correction entrepris par la troupe après l'orage de Pentecôte et qui n'étaient pas encore terminés, ont été anéantis.

A Toffen, la grêle est tombée pendant une demi-heure, dévastant les cultures. Les routes et les champs ont été inondés. En certains endroits la route est défoncée et les roues des automobiles s'enfoncent jusqu'aux essieux. L'orage qui a sévi à Toffen a été plus violent que celui du jour de la Pentecôte. Les dégâts sont considérables.

A Genève également, l'orage a causé de gros dégâts dans la campagne.

En ville de Berne la foudre est tombée sur la tour de la cathédrale, provoquant un commencement d'incendie dans l'appartement du garde, qui est situé sur la première plate-forme. Pendant un certain temps, une épaisse fumée est sortie des fenêtres, mais le feu a pu être rapidement maîtrisé et les dégâts ne sont pas importants.

Les chutes tragiques

Au moment où il croisait une automobile sur la route de Neuveville à Biene, un motocycliste, M. Paul-Robert Willeumier, 26 ans, de Moutier (Jura-Bernois) perdit la maîtrise de sa machine, tomba et fut projeté contre l'automobile. Très grièvement blessé, il succomba peu après. Son frère, qui l'accompagnait, n'a pas eu de mal.

A Burtigny sur Rolle, Vaud, M. Henri Saugy, 23 ans, agriculteur est tombé sur l'aire de la grange et s'est fracturé la nuque. Il a été tué sur le coup.

Les chimistes

A Lugano s'est tenue, en présence de nombreux participants, l'assemblée annuelle de la Société suisse des chimistes sous la présidence de M. Arragon. M. Evéquoq a présenté un rapport sur l'activité de la commission laitière suisse.

M. Wender, de l'Office fédéral d'hygiène, a parlé de l'état actuel de la révision de la liste des denrées alimentaires et M. Tschumi de Lausanne, de la Fédération des sociétés suisses de chimie. M. C. Duesse, président de la station suisse d'essais agricoles à Lausanne a été nommé membre d'honneur, en reconnaissance des grands services qu'il a rendus à la société et à la chimie agricole.

M. Th. von Fellenberg, chimiste au laboratoire de l'Office fédéral d'hygiène, a reçu en reconnaissance de ses travaux scientifiques un don en espèces, accompagné d'une adresse de remerciements. M. Arragon s'est vu obligé, pour raisons

de santé, de donner sa démission de président de la société. M. Rehsteiner, chimiste cantonal à St-Gall a été nommé pour lui succéder.

La prochaine assemblée annuelle aura lieu en 1931 à Berne, à l'occasion de l'exposition d'hygiène.

Disparition

On signale la disparition depuis mercredi matin d'un garçon de 9 ans, Edouard Käser, habitant chez ses parents, Mombijoustrasse 124, à Berne. Ce garçon porte un maillot tricoté, rayé de vert, des culottes brunes et des sandales jaunes. Il n'avait pas de coiffure. L'enquête a établi que Käser n'était pas retourné à l'école depuis vendredi dernier. Cependant il quittait la maison à l'heure ordinaire et rentrait régulièrement aussi, de sorte que ses parents ignoraient que leur fils n'allait pas à l'école. Mercredi matin Käser fut aperçu par quelques camarades de classe. On suppose qu'il aura eu peur et sera caché quelque part.

Vol

Un inconnu a pénétré la nuit dernière dans un bureau postal de Bâle. Le malfaiteur a fracturé le coffre-fort et s'est emparé d'une somme de 1500 francs en espèces et de timbres, estampilles et timbres d'aviation pour une valeur de plus de 6000 francs.

LA RÉGION

L'accident de Meillerie fait une quatrième victime

Mlle Jeanne Franget, 30 ans, demeurant à Lyon, rue Chavanne, 8, est décédée mercredi matin à l'hôpital de Thonon. C'est la quatrième victime de l'épouvantable accident de Meillerie. Seul encore le conducteur de l'auto, M. Gonet, blessé lui aussi, mais moins grièvement, ignore le sort tragique de ses compagnons de voyage.

NOUVELLES LOCALES

Le demi-siècle de prêtrise de M. le Recteur Luisier

M. le Recteur Luisier, si estimé et si aimé dans la grande paroisse de Martigny, où il exerce un ministère fructueux depuis une quarantaine d'années a célébré, le 27 mai dernier, le cinquantième anniversaire de sa première messe.

Le Prieur de la paroisse, M. le Chanoine Cornut, ne veut pas laisser cet événement dans l'intimité, et très délicatement, il prépare une fête religieuse publique en l'honneur du vénéré jubilaire qui aura lieu le 6 juillet, jour de la fête patronale, si chère au cœur de M. Luisier, et non le 15 juin comme un journal l'annonce par erreur.

Nombreux seront les paroissiens de Martigny qui prendront part aux noces sacerdotales de ce prêtre qui, durant son long ministère, a consolé tant d'âmes et a ramené à Dieu tant de fidèles, se distinguant par une charité vraiment admirable et jamais prise en défaut même dans une conversation.

Au Jubilaire, nos vœux les meilleurs !

Dans le Personnel des C. F. F.

Les changements suivants, intéressant notre canton, sont survenus du 15 avril au 15 mai dans le personnel des C. F. F.

Ont été promus : chef de station de 2me classe, à Rarogne : M. Udriarck Camille ; comptable de 2me classe à Sierre : M. Gachet Charles ; à Sion : M. Métrailer Daniel ; taxateur à Brigue : M. Guruy Conrad ; commis de gare de 1re clas-

se à St-Maurice : M. Henrioux Louis ; ouvrier de station à Sierre : Courtine Marcelin ; ouvriers aux manœuvres de 1re classe à St-Maurice : M. Coquoz Eloi.

Ont été nommés : commis aux marchandises de 2me classe : à Rubigen : M. Rey-Belley Jean ; à Saxon : M. Brunner André ; à Coppet : M. Brunner Adolphe.

On été mis à la retraite : MM. Delavy Elie, garde-voie, Vouvry ; Perrin John, chef aux marchandises, Brigue, Truffer Joseph, ouvrier aux manœuvres, Viège.

Le théâtre de Rarogne

On nous écrit :

Le théâtre de Rarogne, Antechrist et Jugement dernier, a tenu les promesses qu'il avait faites et c'est en foule que de toutes les parties du canton, même des cantons voisins, les spectateurs sont venus applaudir ces grandioses manifestations religieuses.

Dmanche dernier, Monsieur le chef du Département de l'Instruction publique a tenu à souligner d'une manière particulière la haute portée morale et éducatrice de cette pièce en félicitant auteurs et acteurs du magnifique apport au folklore valaisan. Cette haute approbation, en rendant à chacun ce qui lui revient, est un encouragement à tous de continuer dans la voie d'apostolat qu'ils se sont tracée. Nombreux ont été les visiteurs romands ; aucun, je crois, n'est rentré déçu. Ceux qui n'ont pu y venir auront une dernière occasion, dimanche 15 juin.

A notre tour, nous voudrions redire à nos frères du Haut notre admiration et notre souhait de succès ultérieur.

X.

IN MEMORIAN

On nous écrit :

La colonie de Thyon va rouvrir ses portes pour accueillir les pupilles du Régiment 6. Parmi tant d'œuvres qui se signalent à l'attention du public et font appel à sa générosité, celle-ci mérite un intérêt particulier à cause de son caractère nettement patriotique.

Mieux encore que le monument dressé dans la capitale à la gloire de ces obscurs héros, cette fondation perpétue le souvenir des soldats qui sont morts en faisant leur devoir, puisqu'elle donne à ce souvenir la forme active de la charité, en s'occupant des petits orphelins ainsi que des enfants nécessiteux des soldats de notre beau régiment 6.

Qui resterait insensible au malheur de ces petits dont le père a payé de sa vie l'honneur de servir la Patrie ? Qui, pouvant contribuer à la prospérité de la colonie de Thyon, se refuserait à verser une modeste obole, afin que le nombre des pensionnaires puisse être maintenu et qu'un minimum de confort leur soit assuré.

Personne, sans doute, surtout lorsque nous aurons prononcé les noms de Mme et de M. Louis Pignat, qui dirigent avec une compétence et un dévouement magnifiques la colonie de vacances, ou celui du 1er lieutenant Charles Luy, l'âme de la fondation dont l'intégrité et le désintéressement sont connus de chacun. Aussi, les dons vont-ils affluer (M. Luy, caissier, In Memoriam, Sion). D'avance, les pupilles du Rgt, remercient leurs généreux donateurs.

Arrestation d'un évadé de prison à Montana

On nous écrit :

Un individu qui soi-disant cherchait du travail, rôdait les cafés de Montana, attendant qu'une âme compatissante vienne l'embaucher.

Son allure paraissant douteuse, le gendarme emmena le gaillard au poste afin de contrôler son identité.

Avant d'entrer au local, il dit se nommer Dubois, il en ressortit sous l'adresse

2 FEUILLETON DU NOUVELLISTE

Ghyselinde aux cheveux d'or

Grand roman inédit par M^{me} B. de BRÉMOND

A ce moment, le Comte paraît sur la berge de la rivière ; il met pied à terre et dégainant son poignard, s'apprête à servir le cerf. Celui-ci le regarde ; ses yeux voilés par la douleur implorent ; de la bête splendide qui ce matin encore buvait à toutes les sources de la vie, il ne reste plus qu'une épave, forcée, abattue, dont la tête succombe sous un poids trop lourd, et dont le corps entier frémit de souffrance et d'effroi, ses flancs se soulèvent et s'abaissent sous un poil hérissé ; l'eau lui monte jusqu'au poitrail.

— Arrière, dit Renaud aux chiens, en leur distribuant des coups de botte et il entre dans la rivière résolument. Sous sa tunique rouge, il apparaît comme un bourreau,

mais ceux qui le contemplant à quelque distance sont trop habitués à ces sortes de scènes pour ne pas y trouver le plaisir renouvelé d'une cruauté satisfaite ; seules des dames détournent la tête et murmurent avec des exclamations apitoyées. Une jeune fille fond en larmes et ramène son voile sur son visage.

Renaud esquive un dernier coup de tête et plonge son poignard dans la gorge du cerf. Aussitôt ses hommes se précipitent et transportent sur la berge l'animal qui a cessé de souffrir. On lui coupe un pied. Ce pied, orné de verdure de la forêt, est offert en souvenir par le Comte à la dame la plus haut placée de la fête. Elle l'accepte et le fait suspendre à l'arçon de sa selle.

Tout le monde met pied à terre, dans la vaste prairie, ombragée par de grands châtaigniers, et bientôt, la gaieté la plus entière règne dans le repas servi sur l'herbe. Les tapis étendus, les mets dans la vaisselle de métal brillant, le cidre et le vin coulant à flots ; c'est vraiment joyeuse ripaille, que ce festin de chasse, destiné à remonter les forces et à faire oublier la fatigue, ce qui n'exclut point la douce galanterie et les propos charmants d'un laisser-

aller champêtre.

Seul, le Comte reste silencieux, veillant à ses convives.

— Il pense toujours à sa femme, demande une jeune fille à son voisin ?

— A elle ou à une autre, mais qui voudrait se donner la tâche de dénigrer ce barbouin ?

— Quoi ! vous dites du mal de notre hôte ?... fi monsieur ! je ne vous reconnais point là !

— Est-ce dire du mal en vérité et me traitez-vous si durement que je doive voir vos lèvres roses esquiver cette moue de chagrin ? Ah ! vous souriez maintenant ?

— Je ne vous en tiens point rancune, car du Comte, je m'importe peu !

— La bonne et douce parole ! vous plairait-il de me dire, si je ne suis indiscret, qui vous importe ici ?

Mais au même instant, chacun se leva, Yvon la Ramée annonçait la reprise de la chasse par le passage de plusieurs autres cerfs ; les pages amenaient par la bride les chevaux reposés et rafraîchis. A travers les halliers dorés, la cavalcade recommença mais avec moins d'ardeur. Le plaisir royal de la chasse, que les seigneurs ont toujours

aimé, se mêlait à la plénitude d'une journée sans nuage. Quelques groupes restaient en arrière et prenaient en devisant côte à côte des sentiers détournés.

Le Comte, échauffé par le repas, et qui avait de la peine à suivre, s'arrêta près d'une source qui chantait à travers les roseaux, pour se rafraîchir le visage. Il attachait son cheval à un arbre et fit couler l'eau fraîche sur son front en sueur. Comme il se penchait sur la source, celle-ci lui renvoya l'image d'un visage rouge, sans gaieté ; il se jugea laid, délaissé et comme tous s'étaient éloignés, il se trouva seul dans la forêt, pris d'un de ces accès de mélancolie, dont il était assez coutumier. Il s'assit au bord du chemin et se laissa bientôt aller sur la mousse, contemplant au passé, à ce qui avait été sa vie, auprès d'une femme jeune et belle qu'il aimait, mais qu'il n'avait peut-être pas rendue heureuse. Elle lui avait donné un fils, Eric, qui maintenant huit ans et dont la santé est délicate... il soupire en pensant à cet enfant. De plus en plus, dans le calme de la forêt déserte, il a oublié la chasse et pour-

quoi il est là ; la vision d'un jour fatal lui revient. Il rêve étendu sur la mousse, où son grand corps paraît encore plus grand...

Il rêve qu'il chasse avec la Comtesse Rosemonde, sa femme ; elle est brune, hardie, passionnée ; elle monte à cheval à ravir... Ils causent ensemble et jamais ne se sont sentis si près l'un de l'autre ; le sentier se rapproche et les rapproche encore. Le Comte dépose un baiser sur la joue de sa femme...

Au même moment, le cheval de la Comtesse fait un écart ; un renard a passé dans ses jambes ; il part affolé, comme un trait. Le chemin débouche sur une prairie fermée par une clôture...

Renaud galope à la suite de sa femme, mais il arrive pour voir le cheval affaissé contre la clôture et Rosemonde, projetée à terre sans mouvement...

Le choc de la douleur le réveille ! il a rêvé mais une réalité, car c'est ainsi que les choses se sont passées. Il met la main sur ses yeux ; lui semble qu'il fait bien moins clair. Combien de temps a-t-il dormi ? Où sont les chiens. L'équipage, les invités ? Il prend un cor suspendu à sa ceinture et sonne ; le silence seul lui répond.

Les interpellations à Bâle

Le Congrès des routes à Washington

Les traités d'arbitrage

de Donzé Charles, évadé le 22 mai de la colonie de St-Jean, Berne.

L'individu, qui a déjà purgé plusieurs condamnations, a dû réintégrer son ancien logis pour le complément de 9 mois de peine qu'il s'était accordé le droit de réduire.

Le cinquantenaire du Scolasticat de St-Maurice

Les Révérends Pères capucins de St-Maurice ont fêté jeudi le cinquantenaire de leur Scolasticat. Un programme fort bien conçu avait été élaboré pour la circonstance.

La matinée fut réservée à la prière; une messe d'actions de grâces fut célébrée par le R. P. Sigisbert, Provincial de l'ordre, et un fort beau sermon de circonstance prononcé par le R. P. Callixte.

A midi, une agape fraternelle réunissait tout le monde au Scolasticat.

Puis ce fut la partie récréative; récréative et instructive en même temps, puisqu'elle fournit aux élèves l'occasion de montrer leurs jeunes talents en interprétant une belle pièce en 3 actes par Arieul: « Pour Jésus-Hostie ».

Le sujet est l'histoire d'un nouveau Tarcisius au temps des guerres de Vendée, qui, pour sauver l'Hostie des profanations des « bleus », donne généreusement sa vie.

On ne pourrait demander des jeunes exécutants plus d'aisance et de facilité; ils ont rendu des rôles pas toujours faciles, avec beaucoup de conviction, qui produisait sur les auditeurs une véritable émotion; les deux héros principaux, le nouveau Tarcisius (Menoud Jean) et le farouche Hulot (M. Rywalski) ont montré un véritable talent. Ils méritent tous les éloges, auxquels a droit surtout le dévoué directeur qui a dû faire preuve d'une patience inouïe pour arriver à ce résultat, qui fut la récompense d'efforts longs et méritoires.

Un salut solennel d'actions de grâces eut lieu, pour remercier Dieu des grâces qu'il n'a cessé de répandre sur l'institution, et pour lui demander de continuer sa protection sur les générations futures.

Enfin, une retraite aux flambeaux déroula la longue théorie de participants jusqu'à la statue du cinquantenaire, à Notre-Dame des Grâces. Les Pères capucins peuvent être fiers de leur scolasticat; il leur fait honneur et fait honneur au pays.

A.

Rallye cantonal

Les 21 et 22 juin courant, les Troupes d'Eclaireurs du Valais tiendront leur « Rallye » ou rencontre, à Sion et dans les environs immédiats de la ville.

Cette manifestation promet d'être intéressante et sera de nature à stimuler le zèle des diverses Troupes. Nous reviendrons au reste sur ce sujet. Demain, nous publierons le programme de ces deux journées scoutes.

La Chambre de Commerce à Saxon

La Chambre valaisanne de commerce tiendra son assemblée générale le 21 juin à Saxon. A l'ordre du jour figure le projet de loi sur la protection ouvrière, la visite de la Fabrique de conserves et une conférence publique à 14 heures au Casino de Saxon, de M. Maret, sous-directeur de la Régie fédérale des Alcools qui traitera de cette importante question: « La législation future sur l'alcool et nos marchés de fruits de qualité. »

Les représentations de la « Fleur d'Oranger »

(Comm.) Rappelons pour mémoire que le « Cerele dramatique séduis » donnera deux représentations de la « Fleur d'Oranger », les samedi 14 et lundi 16 juin, à 20 heures 45 précises, au théâtre de la ville.

Nous espérons qu'un nombreux public viendra applaudir cette joyeuse comédie moderne, écrite avec beaucoup de finesse et de tact.

Il est prudent de retenir ses places à l'avance au magasin de tabac Nestor à la rue de Lausanne ou par téléphone No 153 (magasin de chaussures Clausen).

† CHAMPERY. — Demain vendredi est enseveli, à Champéry, M. Pierre Grenon, ancien conseiller et ancien président Souffrant depuis plusieurs années d'une affection des reins, il subit une opération qui eut plein succès lorsqu'une recrudescence du mal se fit sentir et le conduisit à la tombe à l'âge de 65 ans. Chrétien accompli et homme de devoir, M. Grenon

était prêt à paraître devant le Souverain Juge. A sa Famille, l'assurance de notre souvenir pieux.

† ST-MAURICE. — Dans la nuit de mercredi à jeudi est décédée, dans la 75^{me} année de son âge, Madame veuve Aimé-Louis Sarrasin. L'honorable défunte était fille et sœur de MM. Dénériaz qui furent pendant de longues années présidents du Conseil Bourgeois de Sion. Femme de travail, de cœur, de jugement et de piété, elle fut l'âme d'un foyer et d'un train de maison important où le commerce s'alliait à l'agriculture. Les œuvres de charité et les pauvres trouvaient toujours aide et secours auprès d'elle. A ses trois fils, l'hommage de nos condoléances émue.

VERNAYAZ. — U. R. T. C. — L'Union romande des travailleurs catholiques de Vernayaz convoque en assemblée générale: le syndicat chrétien des cheminots, le syndicat chrétien du Bois et Bâtiment (section d Vernayaz), la Caisse maladie chrétienne-sociale et tous les amis de notre mouvement. Cette réunion se tiendra à la Maison des Oeuvres le dimanche 15 juin à 20 h. 30, avec l'ordre du jour suivant:

1. Compte-rendu du Congrès de Sion.
 - a) Syndicat G. c. V.
 - b) Fédération des syndicats.
 - c) Coporation de l'enseignement.
 - d) Coporation de la Terre.
- 2) Conférence: Le nouveau programme des catholiques suisses.

Notre Union de travailleurs a déjà mis sur pied plusieurs œuvres sociales, mais elle n'est pas au bout de ses possibilités. Il faut que 1930 voie de nouvelles réalisations. Qu'on vienne donc nombreux. Le comité.

VEX. — La Société de Musique « l'Echo des Glaciers », organise sa kermesse au Villard à Vex, les 15 et 22 juin courant. Ses nombreux amis se feront certainement un plaisir d'y assister. Voir le programme aux annonces.

LES SPORTS

GYMNASTIQUE

Chez les lutteurs valaisans

« On a fait des progrès en Valais, nous disait dimanche dernier le réputé lutteur Courant de Montreux, en assistant au 1^{er} concours cantonal valaisan des gymnastes individuels. Ce champion n'aura pas été seul à constater l'avance faite chez nous dans le domaine de la gymnastique sportive. Il est vrai que les autorités gymnastiques se sont donné beaucoup de peine ces dernières années pour améliorer la « forme » de nos gymnastes, pour nous servir d'une expression courante dans le langage sportif. Les concours de dimanche nous en ont fourni une preuve éclatante.

Mais voilà qu'on nous annonce déjà une manifestation pour dimanche prochain à Brigue. Il s'agit du championnat annuel des lutteurs valaisans auxquels se joindront une sélection de camarades bernois et vaudois. Ce sera de nouveau une belle occasion de voir les nôtres aux prises avec leurs partenaires du dehors. On y verra certainement des passes palpitantes d'intérêt.

Près de 100 lutteurs sont inscrits pour ce grand tournoi qui désignera, pour une année, le « Schwingerkönig » valaisan. Le nombre et la qualité des lutteurs annoncés, l'attrait que présentent nos championnats de lutte et la popularité dont jouit le plus ancien de nos sports nationaux, sont un sûr garant de la parfaite réussite de la manifestation en perspective.

La course de la Forclaz

On nous écrit:

Le jour de cette grande épreuve approche et, si le temps continue à se maintenir dans des conditions aussi favorables, ce sera, le dimanche 22 juin, une immense foule qui viendra se presser aux virages impressionnants de la Forclaz, pour admirer les exploits des motocyclistes les plus intrépides.

Il n'est pas superflu de relever l'importance de cette course qui voit sa renommée s'accroître chaque année et contribue, pour une bonne part, à faire connaître toujours davantage l'une des plus pittoresques et, à la fois, des plus abruptes de nos routes de montagne valaisannes.

La course de la Forclaz est une course internationale qui réunit les « as » de la motocyclette, étrangers aussi bien que

Notre Service télégraphique et téléphonique

L'arbitrage

PARIS, 12 juin. (Havas.) — Par 567 voix contre 13, et après un long débat, la Chambre française a autorisé le gouvernement à adhérer à l'accord général d'arbitrage approuvé par la 9^{me} Assemblée de la Société des Nations.

Le traité d'arbitrage franco-suisse

PARIS, 12 juin. (Havas.) — Commentant la dépêche de l'Agence télégraphique suisse sur l'intervention au Conseil national de M. Vallotton relative au retard apporté par le Sénat français à la ratification du traité d'arbitrage franco-suisse, le « Journal des Débats » écrit: « Il est en effet extraordinaire que le traité d'arbitrage signé par le gouvernement et ratifié par la Chambre, il y a plusieurs années, n'ait pas encore été ratifié par le Sénat. La Commission des Affaires Etrangères n'a pas déposé de rapport; cela est d'autant plus étrange que ce traité qui est analogue à tous ceux du même genre qui ont été conclus avec d'autres puissances, ne saurait soulever aucune difficulté. Il y a là une grave incohérence. L'ajournement de la ratification est injustifiable et incompréhensible. »

Nouveau parti en Suède

STOCKHOLM, 12 juin. (Havas.) — Les milieux conservateurs de la Suède occidentale préparent la formation d'un nouveau parti politique qui aurait une tendance chrétienne-sociale. Une réunion s'est tenue au cours de laquelle a été élu un comité d'organisation qui élaborera le programme du parti. Ce sera sans doute un parti régional.

Il est arrêté

ZURICH, 12 juin. (Ag.) — L'individu qui a cambriolé un bureau de poste à Bâle a été arrêté mercredi matin par la police cantonale zuricoise. Le policier chargé du contrôle des passants au Belvoir-Park, près du quai des Alpes intercepta un autrichien. Pendant qu'il examinait son passeport, l'individu lui jeta à la tête une grosse serviette et prit la fuite. Le chien qui accompagnait le policier suivit le fuyard et le fit tomber. Dans la serviette on a trouvé les timbres volés, d'un montant de fr. 6300.— et 900 des 1500 fr. dérobés ont pu également être saisis. L'individu arrêté a avoué son vol. Il s'agit d'un mécanicien de 31 ans, Aloïs Zorobin, de Pasarnitz, en Corinthe, déjà condamné 7 fois.

Suisses. C'est une journée de belle et saine émotion sportive qui enthousiasme à la fois concurrents et spectateurs. Et le piéton effarouché, qui d'habitude maugrée au bord de la route contre l'« engin de mort », ne peut résister à la tentation d'aller admirer les maîtres de la machine infernale.

On ne pourrait, en effet, mieux choisir, en Valais, pour faire disputer les chances des coureurs et des marques. La route de la Forclaz est connue de tous par ses virages nombreux, raides, impressionnants, sa pente rapide qui permet de s'élever de près de mille mètres en moins d'un quart d'heure et sur un parcours d'à peine dix kilomètres. C'est la vraie montagne que la vitesse du siècle conquiert impitoyablement et avec un orgueil et une fierté bien légitimes.

Si l'on ajoute que cette épreuve est obligatoire pour les participants au championnat suisse, que les inscriptions arrivent chaque jour plus nombreuses, que le pavillon des prix devient de plus en plus riche, et si l'on se souvient que, l'an passé, 3000 spectateurs étaient venus du dehors pour assister à notre « Klausen » valaisan, rien ne retiendra plus les sportifs valaisans, qui n'ont jamais vu cette course. Ils n'hésiteront pas à se joindre aux habitués de la Forclaz et à gravir avec eux, le dimanche 22 juin, les premiers contours qui dominent Martigny.

Nous reviendrons, du reste, prochainement sur le programme qui sera publié en détails et mentionnerons les noms des coureurs renommés qui sont inscrits, en rappelant, afin de permettre d'établir des comparaisons, les plus belles performances de ces dernières années.

Peretti en liberté

BERNE, 12 juin. (Ag.) — Le ministre d'Italie à Berne a rendu visite jeudi matin à M. Motta, conseiller fédéral, chef du département politique, auquel il a communiqué officiellement que Peretti a été gracié et qu'il sera mis immédiatement en liberté.

Les assurances sociales

BERNE, 12 juin. — Le Conseil national reprend la discussion des assurances sociales à l'art. 20 relatif aux prestations de l'assurance. M. Welti (Bâle) propose que la rente vieillesse soit payée dès l'âge de 60 ans, que la veuve ait une rente de 900 fr., une allocation unique de 3000 francs, etc. Ces propositions sont repoussées par toutes les voix contre celle de leur auteur.

Les art. 21 et 22 relatifs au prélèvement de cotisations sont adoptés sans discussion. A l'art. 22 bis M. Hoppeler (Zurich) propose que les rentes échues mais non réclamées soient versées à un fonds spécial servant à allouer à des rentiers indigents des suppléments aux prestations prévues par la présente loi.

Cette proposition est combattue par M. Maechler, rapporteur, ainsi que par MM. Seiler (Bâle), GrosPierre et Schulthess. La proposition Hoppeler est repoussée par 64 voix contre 24.

L'art. 24 prévoit que la Confédération met annuellement à la disposition de chaque caisse cantonale un montant égal à 80 % des prestations servies par cette dernière au cours de l'année. Le canton versera au compte de ses recettes fédérales une somme égale au quart de celle fournie par la Confédération.

M. Petrig (Valais) propose que le Conseil fédéral puisse décider d'allouer une contribution extraordinaire aux caisses des cantons dont les ressources sont faibles.

M. Escher (Valais) propose que la contribution de la Confédération puisse aller jusqu'à 90 %.

M. Baumberger (Zurich) recommande à la Chambre de tenir compte des populations des régions montagneuses.

Ces propositions combattues par M. Schulthess et les rapporteurs, sont repoussées.

Les interpellations à Bâle

BALE, 12 juin. (Ag.) — Au cours de la séance de jeudi matin du Grand Conseil, M. Max Pfeichter, communiste, a interpellé le gouvernement au sujet des mesures prises samedi dernier à l'occasion du congrès communiste et sur l'arrestation de 200 membres de la « Arbeiter-schutzwehr ». Il a protesté contre cette répression.

Dans une deuxième interpellation, M. Wellanen, du parti des bourgeois et artisans, demande au gouvernement s'il a pris des mesures pour suspendre les organisations communistes de Bâle-Ville (communistes et gardes ouvrières communistes) et s'il ne l'a pas fait s'il est disposé à entrer dans cette voie de répression nécessaire.

Répondant à l'interpellation communiste, M. Niderhausen, chef du département de Justice et Police, a constaté que les mesures prises avaient eu l'assentiment du gouvernement tout entier. L'interpellateur ne se déclare pas satisfait. Il critique la police et les partis bourgeois et socialistes. Le chef du département de la justice répond ensuite à l'interpellation bourgeoise relative à une suspension possible des organisations communistes. Il relève que cette mesure n'est légalement pas possible.

L'interpellateur, qui n'est pas satisfait de cette réponse, dépose une motion demandant que la possibilité de suspendre les organisations communistes soit examinée d'urgence. Cette suggestion est rejetée à une grande majorité.

Orages en Savoie

CHAMBERY, 12 juin. (Havas.) — Un violent orage s'est abattu hier sur la Savoie. A Moutiers, la route est coupée. A Bramans, près de Brides les Bains, des infiltrations ont provoqué un éboulement. Un ouvrier a été enseveli. A Saint-Michel de Maurienne, un torrent de boue épaisse a débordé sur la route nationale surprenant au passage une automobile qui a été enlisée. Ses occupants ont eu le temps de fuir.

Le Congrès international des routes

WASHINGTON, 12 juin. (Ag.) — A la demande du gouvernement des Etats-Unis, le 6^{me} Congrès international des routes aura lieu en octobre à Washington. Y participeront des ingénieurs civils et des représentants des bureaux de travaux publics. Le congrès donnera aux participants l'occasion d'étudier le développement moderne des routes et des transports sur routes. Les congressistes entendront des rapports de personnalités qualifiées en matière de construction et d'entretien des routes. Ces rapports auront trait notamment aux résultats obtenus avec le ciment, les briques et autres pavages, et avec le revêtement au goudron, bitume, asphalte. Ils se rapportent aussi à la construction des routes dans les régions nouvelles et peu développées. Une des questions les plus importantes qui sera discutée sera celle du financement pour les routes. Les discussions porteront également sur les différents genres de transport sur routes et sur leurs rapports avec les autres moyens de transport.

Pendant que siégera le congrès, aura lieu une exposition moderne de machines pour la construction et l'entretien des routes avec démonstration. Les délégués visiteront le laboratoire d'essai de l'Office public des routes à Arlington (Virginie).

L'attaché commercial des Etats-Unis à Berne, Bundesplatz 2, est chargé de donner des renseignements en Suisse sur le Congrès.



Monsieur Louis SARRASIN ;
Monsieur et Madame Alexandre SARRASIN et leurs enfants Elisabeth, Jean, Anne, Michel et Madeleine ;
Monsieur et Madame André SARRASIN ;
Madame Léon PELLISSIER-DENERIAZ, ses enfants et petits-enfants ;
Madame Paul DENERIAZ, ses enfants et petits-enfants ;
Madame Amédée DENERIAZ, ses enfants et petits-enfants ;
Madame Jules DENERIAZ, ses enfants et son petit-fils ;
Les familles BONVIN, DE QUAY, BARMAN-SARRASIN et les familles alliées, ont la douleur de vous faire part de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Madame

Aimé-Louis SARRASIN

née DENERIAZ

leur chère mère, belle-mère, grand-mère, sœur, belle-sœur, tante, grand-tante et cousine, décédée le 11 juin 1930, dans sa 75^{me} année, munie des Sacraments de l'Eglise.

L'ensevelissement aura lieu à St-Maurice, le samedi 14 juin 1930, à 10 h. 45.

PRIEZ POUR ELLE



Madame Joséphine GRENON-MARCLAY ;
Madame et Monsieur Marcelin PERRIN-GRENON et leur fils Louis ; Monsieur et Madame Jean GRENON-BESSERO et leur fille Marguerite ; Monsieur et Madame Basile GRENON-BERRA et leurs enfants Adeline, Albert et Germaine ; Madame et Monsieur Théophile CHAPELAY-GRENON et leur fils Laurent ; Mademoiselle Reine GRENON ; Monsieur Pierre GRENON ; Monsieur Emile GRENON ; Monsieur Hippolyte MARCLAY ; Madame veuve Albert CLEMENT-GRENON et ses enfants ; Mademoiselle Rose GRENON ; Les familles BERRA, MARCLAY, PERRIN, GONNET, NICOLERAT, DELHERSE, MICHAUD, GRENON, CLEMENT, MONNAY, CHAPELAY, EXHENRY, DEFAGO, GEX-COLLET, RENAND et GARIN, ont la profonde douleur de vous faire part de la perte irréparable qu'ils viennent de faire en la personne de

Monsieur

PIERRE GRENON

Ancien Président

leur cher époux, père, beau-père, grand-père, beau-frère, frère, beau-frère, oncle, neveu et cousin, décédé le 11 juin 1930, dans sa 65^{me} année, après une courte maladie, chrétiennement supportée, muni des Sacraments de l'Eglise.

L'ensevelissement aura lieu à Champéry le vendredi 13 juin, à 9 h. 30.

P. P. L.

la personne

qui ne rira pas à la « Fleur d'orange » donnera de graves inquiétudes à sa famille. Les représentations auront lieu les samedi 14 et lundi 16 juin, au Théâtre de Sion, à 20 h. 45. Retenez vos billets à l'avance au magasin de tabac Nestor, rue de Lausanne à Sion.

MALADIES de la FEMME

La femme qui voudra éviter les Maux de tête, les Migraines, les Vertiges, les Maux de reins et autres maladies qui accompagnent les règles, s'assurer des époques régulières, sans avance ni retard, devra faire un usage constant et régulier de

La JOUVENCE de l'ABBÉ SOURY

De par sa constitution, la femme est sujette à un grand nombre de maladies qui proviennent de la mauvaise circulation du sang. Malheur à celle qui ne se sera pas soignée en temps utile, car les vices maux l'attendent.

La JOUVENCE de l'Abbé SOURY est composée de plantes inoffensives sans aucun poison, et toute femme soucieuse de sa santé doit, au moindre malaise, en faire usage. Son rôle est de rétablir la parfaite circulation du sang et de décongestionner les différents organes. Elle fait disparaître et empêche, du même coup, les Maladies Intérieures, les Métrites, Fibromes, Tumeurs, mauvaises suites de Couches, Hémorragies, Pertes blanches, les Varices, Phlébites, Hémorroïdes, sans compter les Maladies de l'Estomac, de l'Intestin et des Nerfs qui en sont toujours la conséquence.

Au moment du Retour d'Age, la femme devra encore faire usage de la JOUVENCE de l'Abbé SOURY pour se débarrasser des Chaleurs, Vapeurs, Etouffements et éviter les accidents et les infirmités qui sont la suite de la disparition d'une formation qui a duré si longtemps.

La JOUVENCE DE L'ABBÉ SOURY se trouve dans toutes les pharmacies.

LIQUIDE, fr. 3.50 suisses
PILULES, fr. 3.— suisses
Dépôt général pour la SUISSE :
Pharmacie JUNOD, quai des Bergues, 21, Genève.

Bien exiger la véritable JOUVENCE de l'Abbé SOURY qui doit porter le portrait de l'Abbé SOURY et la signature Mag. DUMONTIER en rouge. Aucun autre produit ne peut la remplacer.

Graisse

fondue, extra fine, à fr. 1.60 le kg., en bidons de 7 kg. expédition franco.

Boucherie Beeri, téléph. 278, Martigny-Ville.

VINS A. ROSSA MARTIGNY

Importation directe
La production de la dernière récolte a été en général abondante et de bonne qualité. Les prix ont sensiblement diminué.

J'offre assortiment de vins rouges et blancs aux meilleures conditions :

ROUGE
Alicante
Montagne
Castellino
Piémont
Barbera
Chianti
St-Georges

Tous mes vins sont garantis au contrôle de l'analyse cantonale.
MAISON DE CONFIANCE
A. ROSSA.

Demandez notre Prix-courant spécial pour

HOTELS

EPICERIE FINE

Winandy & C^{ie}

BURNENS & C^{ie}, SUCC.

LAUSANNE

Dépôt des

GRANDS VINS

BORDEAUX de Luze & fils

BOURGOGNE Thomas - Bassot

TRANSPORTS

Déménagements

Assurance pour transport des personnes

EMILE BRUCHEZ-DEVILLAZ

VERNAVAY

Digestion mauvaise

Lait mal digéré

Perte de poids chez les nourrissons

Tout cela est évité à qui emploie le lait en poudre

Guigoz

Lait Guigoz S.A. VUADENS (GRUYÈRE)

Embballages

en tous genres et matériel d'emballage pour expéditions de fruits

Carton, papier, ficelle, laine de bois, laine de papier.

Mce Gay - Sion

Jeune homme

connaissant la partie cherche à s'associer ou reprendrait commerce de graines fourragères et potagères dans centre du Valais.

S'adresser au Nouvelliste sous C 342.

PIANOS

PLEYEL, LIPP, BURGER & JACOBI, SCHMIDT-FLOHR

HARMONIUMS pour chambre et église

Vente - location - accordage & réparations

GRAMOPHONES Thorens, His Masters voice, Columbia. - Appareils à amplification

Grand choix de DISQUES Dernières nouveautés

H. Hallenbarter, Sion & Martigny-Ville (Place centrale)

Ménagères des villes et des campagnes

Demandez à votre mari de recevoir l'agent de LA NEUCHATELOISE. Il vous proposera les assurances indispensables pour votre tranquillité. Ce ne sera pas du temps perdu.

LA NEUCHATELOISE

VIE - INCENDIE - VOL - GLACES

AGENT GÉNÉRAL : TH. LONG, BEX-LES-BAINS. Tél. 20.

Agriculteurs

ESSAYEZ la faucheuse Puzenat et vous conviendrez qu'elle justifie l'exclamation enthousiaste des praticiens avertis l'ayant utilisée au cours de ces dernières années

Elle est mieux que la meilleure!

Renseignements et prix: Agence Agricole, Fully

Martigny-Excursions S. A.

(Valais) MARTIGNY (Suisse)
Téléphone 71 Télégrammes MESA

Organisation de courses en Cars alpins et Voitures pour toutes les directions: Tours du Mt-Blanc, Grd St-Bernard, Chamonix, Champey, Flonay. Prix spéciaux pour Sociétés.

CARROSSERIE VALAISANNE

Luxe, Sports, Commerce. - Neuf et Réparations

Armand VUIGNIER, Les Mayennets, SION

Tolerie en tous genres. - Soudures autogène
Travail soigné - Téléphone 3.92 - Prix modérés
L'unique Maison établie en Valais



Crème pour chaussures

EN NOIR
BLANC JAUNE BRUN
ROUGE-BRUN BRUN-FONCÉ

Toute l'année, été comme hiver, Marga garde la même consistance; les bords de la boîte restant secs, jamais on ne se salit les doigts en ouvrant.

Marga assouplit le cuir

PRODUIT SUISSE
A. SUTTER, OBERHOFEN
FONDÉ EN 1858

J'expédie contre rembourse.

Beau lard maigre fr. 3.80 le kg.
Bajoux fumé, sans os, fr. 3.20 le kg.
Graisse mélangée, fondue, fr. 2.— le kg.
Saucisse de bœuf, fr. 1.90 le kg.

Boucherie-Charcuterie BROHY

Marteray 29, tél. 29.454, LAUSANNE

Maculature pour emballages

20 cts. le kg. par au moins 10 kg.

Imprimerie Rhodanique - St-Maurice

Encaustique 1ère qual.

en gros et en détail
Paille de fer et tous les articles pour le nettoyage
Prix spécial pour hôtels, instituts, etc., à la

Droguerie Marclay, Monthey Tél. 109

A vendre ou à louer à Monthey

un domaine comprenant maison et grange, 17.000 m. de terrain et 12.000 m. de vigne.
S'adresser à M. Maurice Delacoste, à Monthey.

FROMAGE

Expédition de fromage gras d'Emmental contre rembourse. en colis de 5 kg. à fr. 2.50 le kg. Pour achats de pièces demies et entières, le prix se diminue en conséquence. - G. RENZ, fromagerie, AADORF (Thurgovie).

Un emploi de

baigneuse

de sable pour la saison 1930 est à repouvoir à l'Etablissement à l'Etablissement thermal de Lavey. Bon gage, logement et entretien. Se présenter à la Direction, à Lavey-les-Bains.

Huile désinfectante

pour urinoires et W. C. prix spéciaux pour les communes

à la Droguerie Marclay, Monthey, Téléphone 109

Employés d'Hôtel

demandés: 3 femmes de chambre, dont une débutante Suis. Allem., 1 casserolier, 2 filles d'office bien rétribués. Offres sous W. 15569 L. à Publicitas, Lausanne.

JEUNE HOMME

de 16 à 18 ans sachant traire et faucher chez Louis Meylan le Mont sur Lausanne

jeune fille

de confiance pour aider au ménage et au jardin. Vie de fam. J'accepte depuis 14 ans S'adr. à M^{me} R. Dufaux, Noville (Vaud).

CHAR DE CAMPAGNE

avec échelle à foin, état de neuf, ainsi qu'une PRESSE A COPIER

S'adresser à Adrien Gay-Darbellay, Martigny-Bourg.

VACHE

laitière, pour l'été.

Jeune fille

est demandée pour le ménage et servir au magasin. S'adresser au Lilas blanc, Montana.

mulet

à vendre jeune

On demande 2 bonnes

effeuilleuses

Rolli, Beaugard s/ Vevey

charrette

d'enfant, à l'état de neuf. S'adresser à Mce de Siebenthal - Ruchet, coiffeur, St-Maurice.

Jeune fille

de 16 à 20 ans, active et aimant les enfants. Occasion d'apprendre l'allemand et la tenue d'un ménage soigné. Bon gage.

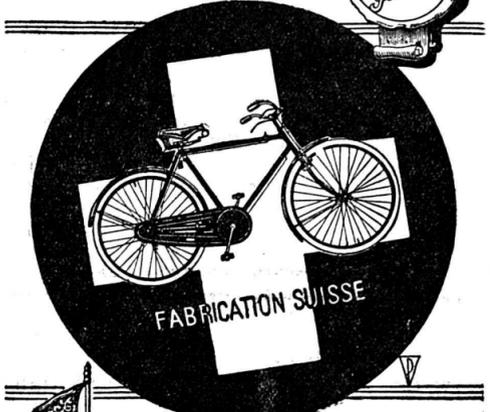
S'adresser au Nouvelliste ou J. 339.

Images mortuaires

Imprimerie Rhodanique

Bicyclettes „Panchaud“ depuis fr. 155.-

Garantie sans limite de durée
Si votre marchand habituel ne peut vous fournir cette machine, adressez-vous directement aux constructeurs PANCHAUD & Cie S. A. Genève



Bicyclettes „Royal-Standard“ chromées depuis fr. 190.-

Le chromage est la garantie la plus efficace contre la rouille et l'oxydation.

En vente chez les princip. marchands de cycles

MM. PANCHAUD & Cie, S. A., Constructeurs 13, rue de Hollande, GENÈVE

Envoyez-moi sans frais et franco votre catalogue illustré vélo No 55 et indiquez moi le distributeur de vos machines dans ma région.

Nom

Profession

Adresse

VEX les dimanches 15 et 22 juin (au Villars)

Kermesse

de l'Echo des Glaciers

BAL Tombola BAL

Jeux de quilles Tir au flobert Cantine

IMPRIMERIE RHODANIQUE

Tél. 8 ST-MAURICE Tél. 8

Impressions en tous genres pour la Banque, l'Industrie et le Commerce. - En-têtes de lettres, mémos, factures. Brochures - Règlements et Statuts. - Cartes des vins et Menus pour restaurants et hôtels. - Illustrations. - Journaux. - Publications scientifiques. - Prospectus simples et dépliants - Faire part de fiançailles, mariage et deuil. - Cartes de visite. Programmes et Affiches. - Timbres caoutchouc en tous genres fournis rapidement aux meilleures conditions.

NOUVELLISTE VALAISAN

LE PLUS RÉPANDU DU CANTON LA PUBLICITÉ AU GRAND SUCCÈS

St-Maurice Vente aux enchères

Dimanche 15 juin, au Café Barman, dès 16 h. Maurice Rappaz charron, mettra en vente un petit bâtiment d'habitation sis à la rue du Carro.

PEINTURE AUTOMOBILE

Emballage à froid Raccords et peinture neuve en tous genres

J. WUTRICH, Les Mayennets, SION

Propriété à vendre

A vendre, à St-Triphon-Village, pour cause de double emploi, une propriété d'environ six poses d'excellent terrain en plein rapport et à enlever avec récolte en foin. Maison d'habitation: deux chambres, cuisine, cave, galetas. Grange et écurie pour six têtes de bétail, écurie à cheval, remise, porcherie, eau sous pression devant la maison. Bonne occasion.

S'adresser à M. Rogat, St-Triphon, Vaud.

Assurance Mutuelle Vaudoise

Automobilistes

avant de traiter vos assurances, demandez sans engagement pour vous, nos conditions pour

Responsabilité civile tarif de faveur

Assurance d'occupants

Assurance casco

Assur. contre les accidents

Notre Société n'a pas d'actionnaires à rétribuer par des dividendes alléchants; ne trouvez vous pas qu'il est plus intéressant pour nos assurés de toucher eux-mêmes la répartition aux bénéfices?

Dividende pour 1929

20 %

Th. Long agent général Bex-les-Bains

On cherche pour entrée immédiate,

20 bons manœuvres

de carrière. S'adr. à la Fabrique de Chaux à Monthey.

Poudre cuprique Horst

Traitement sec contre le mildiou

DÉPOT MONT D'OR, SION (Pont-de-la-Morge)

Hôpital cantonal de Genève - Maternité

Une inscription est ouverte au Bureau du directeur de l'Hôpital, du 16 mai au 14 juin 1930, pour le

cours de sages-femmes qui commencera le 1er octobre 1930. Pour tous renseignements, s'adresser à la Direction de l'Hôpital. Genève, le 16 mai 1930.